



Non présentation au travail et droit aux assedics ?

Par Visiteur

Bonjour,

mon employeur m'a fait comprendre qu'il souhaitait que je quitte l'entreprise. J'ai bien compris qu'il ne me licenciera pas hormis pour faute grave. Un employé proche de la direction m'a suggéré de ne plus me présenter au travail. Pour licenciement pour cause de non présentation au travail aurai-je droit aux assedic ?

merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Avant toute chose, sachez que si vous ne vous présentez plus à votre travail sans justification sérieuse et valable, votre attitude est considérée comme un abandon de poste et peut entraîner un licenciement pour faute grave.

Donc dans un cas comme dans l'autre vous serez licencié pour faute grave.

Un licenciement pour faute grave vous ouvre droit aux assedics (cependant vous devez avoir été salarié en CDD ou CDI d'une entreprise affiliée à l'UNEDIC pendant au moins 6 mois au cours des 22 mois précédant la fin de l'emploi) mais aucunement à des indemnités de licenciement.

Je pense que le mieux, sauf si vous souhaitez quitter votre emploi, est de rester dans votre entreprise. Si comme vous le pensez votre employeur ne veut vous licencier que pour une faute grave encore faut-il qu'il la prouve et qu'il enclenche une procédure disciplinaire et tout cela au risque de vous licencier sans cause et réelle et sérieuse si effectivement vous n'avez commis aucune faute.

Cordialement